



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 30 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU - Philippe LOMBARD - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Sarine VELLA
Céline DI DOMENICO à Karine REGOBIS
Didier JUAREZ à Gérard BAKINN
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX
Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Patrick LOMBARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	05
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/05 **Modifications du tableau des emplois de la Commune de VIF**

Envoyé en Préfecture le
Edité le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Délibération N°2023/05

Objet : Modifications du tableau des emplois de la Commune de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2022 approuvant le tableau des emplois de la Commune,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date du 16 janvier 2023,

Considérant les évolutions de carrière des agents et des départs de fonctionnaires, il convient de supprimer des emplois ne faisant l'objet d'aucun recrutement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE SUPPRIMER** les postes suivants au 1er février 2023

Poste	Grade	Temps de travail du poste
VTE023	Adjoint technique principal 2ème classe	30H00
VTE030	Adjoint technique principal 2ème classe	35H00
VTE036	Adjoint technique principal 2ème classe	35H00
VTE038	Adjoint technique principal 2ème classe	35H00
VTE039	Adjoint technique principal 2ème classe	30h00
VTE029	Adjoint technique principal 2ème classe	35H00
VTE014	Adjoint technique principal 2ème classe	35h00
VTE057	Adjoint technique principal 2ème classe	35H00
VTE012	Agent de maitrise	35h00
VAN003	Animateur principal de 2ème classe	35h00
VAD014	Rédacteur	35h00
VAD007	Rédacteur	35h00
VAD001	Attaché principal	35h00
VTE007	Adjoint technique principal 1ère classe	35H00
VTE018	Agent de maitrise principal	35H00
VAN011	Adjoint d'animation de 1ère classe	30h00

VAN004	Adjoint d'animation	30h00
--------	---------------------	-------

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Tableau des emplois de la Commune mis à jour

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 21

Abstention : 8